

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 963

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 3

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« peuvent »

les mots :

« ont l'obligation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données n'ont aucun intérêt si elles sont inexactes ou obsolètes. Les donneurs ont le devoir de veiller à leur exactitude.